

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
14 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 14 Janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 06 Janvier 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 06 Janvier 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Mr Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Brigitte DURAND - Patrick DUVIC - Véronique RÉTIF - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Gilles BURNEAU conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mme Sandrine LION
Mr Patrice VÉRITÉ à Mme le Maire, Régine CATIN
Mme Anne-Marie GERVAIS à Mme Martine BAUDOT
Mr Hans MAZILLER à Mr Philippe BOURGEOIS

Absent excusé : 0

Démissionnaire : Mr Yann BRODEL

Secrétaire de séance : Mme Fabienne RANGER

Approbation Compte rendu du 03 Décembre 2014

1 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire a déjà fait part au Conseil Municipal le 03 Décembre dernier de la démission de Mr Yann BRODEL, en date du 1^{er} Décembre 2014, pour raison personnelle.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, il convient d'appeler au conseil municipal un nouveau conseiller municipal, selon les règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral, c'est-à-dire par appel du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élue démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal.

Le suivant de liste étant Mr Patrick DUVIC, il vient compléter le tableau du Conseil Municipal et pourra participer aux réunions ainsi que dans les commissions où il est appelé à remplacer le démissionnaire.

Mr DUVIC Patrick a donné son accord pour siéger au sein de l'assemblée communale. Conformément à l'art. L.270 du code électoral, Madame le Maire déclare Monsieur DUVIC Patrick installé dans ses fonctions de conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.